

Communiqué de presse, 3 septembre 2020

LES VILLES SOUTIENNENT L'ACCORD SUR LA PARTICIPATION A LA COHESION SOCIALE

Le Groupe des Villes de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) soutient à une large majorité l'accord sur la participation à la cohésion sociale entre l'UCV et le Conseil d'État. Conscient que ce compromis ne résoudra pas toutes les difficultés financières des communes, il constitue un premier pas nécessaire pour aborder la réforme du système péréquatif.

L'accord trouvé entre l'UCV et le Conseil d'État sur la participation à la cohésion sociale règle la question de la répartition financière verticale (canton-communes) des montants de l'ex-facture sociale. En cela, il propose un rééquilibrage de CHF 565 millions jusqu'en 2028 au plus tard, puis CHF 150 millions annuels et pérennes à l'avantage des communes. Ainsi, la répartition de la facture entre le canton et les communes passera respectivement à 63% et 37%, et poursuivra sa diminution pour les communes car elles continueront de supporter le tiers de l'augmentation. Cet accord constitue également une feuille de route pour entreprendre la réforme de la péréquation intercommunale dans son ensemble.

Un allègement bon à prendre : précisions en chiffres

Composé de toutes les communes de plus de 7'000 habitants du canton, le Groupe des Villes compte 24 communes, représentant 55% de la population vaudoise. Il est un organe à part entière de l'UCV et porte le regard des villes vaudoises sur les thématiques communales.

De ce point de vue, l'accord trouvé entre l'UCV et le Conseil d'État constitue une ouverture sur la future réforme de la péréquation intercommunale. Le rééquilibrage financier proposé permettra de ralentir la dynamique des charges de la participation à la cohésion sociale, et même de la stabiliser ces deux prochaines années. Un allègement bon à prendre bien qu'il ne suffise pas à résoudre les difficultés financières auxquelles les villes sont confrontées. Avec CHF 565 millions de diminution de charges d'ici à 2028 (voire 2026 si les comptes de l'État sont positifs, puis CHF 150 millions pérennes), l'augmentation de la facture à la charge des communes devrait être en moyenne de 1.8% ces cinq prochaines années, alors qu'elle se situait à 3.8% ces cinq dernières années.

En continuant à supporter le tiers de l'augmentation, la part communale poursuivra sa diminution après 2028. La proportion de 36.7% visée pour 2028 au plus tard devrait continuer à diminuer vers le tiers du total, soit la répartition que connaissaient le canton et les communes avant 2004.

Un accord indispensable pour engager la suite des discussions

S'agissant d'une solution résultant d'une négociation difficile, ce compromis a l'avantage de proposer une solution concrète et une garantie pour les communes. Au-delà de ses aspects financiers, il constitue également une déclaration de paix institutionnelle nécessaire à la poursuite des discussions entre l'État et les communes. Les villes sont conscientes que cette étape – qui règle pour quelques années le rééquilibrage financier canton-communes et la répartition de la participation à la cohésion sociale – est nécessaire et indispensable pour engager la réforme du système péréquatif dans son ensemble. Sans cette étape, c'est un retour à la case départ.

Le Groupe des Villes souhaite que cet accord ouvre la voie d'un nouvel état d'esprit dans un dialogue plus constructif entre le canton et les communes, sur l'ensemble des dossiers des différentes politiques publiques et pour les années à venir.

A noter que cet accord sera prochainement discuté par le Groupe des Bourgs et Villages, ainsi que le Conseil, deux autres organes de l'UCV.

Invitation des journalistes à notre assemblée générale

Le protocole d'accord négocié entre l'UCV et le Conseil d'État sera soumis aux délégués de l'association durant notre assemblée générale. Les journalistes qui le souhaitent sont les bienvenus à y assister le 17 septembre 2020 à Savigny (salle polyvalente). Pour des raisons d'organisation, merci de vous présenter dès 18h30 afin que l'AG débute à 19h. Un espace presse sera prévu dans la salle. Toutes les mesures nécessaires pour le respect des règles liées aux contraintes sanitaires seront en place. Dans la mesure du possible, merci de vous annoncer par avance à chloe.wiss@ucv.ch afin que nous puissions tenir à jour la liste des participants à l'événement.

Contacts et informations

M. Jean-Daniel Carrard, Président du Groupe des Villes – 079 446 35 85

M. Gianni Saitta, Directeur de l'UCV – 078 640 16 12

www.ucv.ch/accord